



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71 62

2011-CP-3704

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
OPÉRATION DE RÉHABILITATION LÉGÈRE 2011 AU COLLÈGE
ALBERTO GIACOMETTI À MONTIGNY LE BRETONNEUX**

Politique sectorielle :
Secteur d'intervention :
Programme :

Enseignement
Enseignement du 2nd degré
Collèges publics
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)

Montant actualisé :
Montant affecté
Reste à affecter
Montant réservé pour ce rapport

2007P013E01 (APD)	
AP	CP2011
560 000 000	17 631 500
94 845 252	10 162 658
465 154 748	7 468 842
565 000	180 000

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de réhabilitation légère pour l'année 2011 au collège Alberto Giacometti à Montigny le Bretonneux, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération :	2007P013O108T01
	MONTIGNY LE BRETONNEUX
	Collège Alberto Giacometti
	Réfection du complexe d'étanchéité et mise en sécurité des toitures terrasses

Enveloppe financière €.TTC

Montant des travaux :	458 800 €
Date de valeur :	Décembre 2010
Maîtrise d'œuvre :	48 000 €
Services au maître d'ouvrage :	21 300 €
Aléas :	22 900 €
Révisions :	14 000 €
Total opération :	<u>565 000 €</u>

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Mai 2011
Remise Projet :	Juin 2011
Notification travaux :	Septembre 2011
Livraison :	Janvier 2012

Echéancier

2011	180 000 €
2012	320 000 €
2013	65 000 €

Justification de l'opération

Le collège Alberto Giacometti à Montigny le Bretonneux a été construit en 1992. Le complexe d'étanchéité des toitures terrasses est d'origine.

Des infiltrations d'eau en périphérie des sheds sur les toitures terrasses provoquent des désordres à l'intérieur du bâtiment (détérioration de l'isolant thermique, déformation des dalles de faux plafond, infiltration d'eau sur les chemins de câbles électriques). Ces désordres sont liés à un vieillissement du complexe d'étanchéité des toitures terrasses qui a près de 20 ans. Il est à relever que la fréquence constatée pour une réfection d'étanchéité est de 20 ans en moyenne.

De même, ces toitures terrasses ne comportent pas de garde-corps en périphérie ce qui ne permet pas à une entreprise en charge de leur maintenance et à l'agent technique du collège d'intervenir en toute sécurité, conformément au code du travail.

Une toiture terrasse doit être contrôlée et entretenue au moins une fois par an, ainsi qu'après toute intempérie importante. De plus, des équipements techniques nécessitant eux-mêmes une maintenance et un entretien régulier sont implantés sur ces toitures. Il convient donc de les mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Afin d'assurer la bonne conservation des bâtiments, il convient donc de reprendre l'étanchéité des toitures terrasses dans son ensemble avec une réfection de l'isolation thermique. Cette réhabilitation permettra de conforter la pérennité de la structure du bâtiment tout en améliorant l'isolation thermique.

Consistance de l'opération

Les travaux consistent en :

- la pose de garde-corps en périphérie de l'ensemble des toitures terrasses de l'établissement,
- la réfection totale du complexe d'étanchéité sur l'ensemble des toitures terrasses des bâtiments du collège et des logements de fonction y compris reprise de l'isolation thermique,

Ces travaux seront précédés d'un diagnostic de présence d'amiante.